



## Divorce des parents non equitable

Par **tony1972**, le **31/08/2011** à **13:04**

Bonjour,mes parents viennent de divorcer et l'un d'entre eux c'est littéralement fait avoir sur le partage,est ce que les enfants(tous majeur) ou un seul peuvent demander une part du patrimoine pour la redonner à l'autre parent.  
merci d'avance.

Par **amajuris**, le **31/08/2011** à **13:25**

bjr,  
non, même le parent qui s'est fait avoir dans le partage, a du être d'accord sur celui-ci.  
parfois le désir de divorcer rapidement amène à faire des concessions.  
les enfants ne sont pas concernés par les conditions matérielles du divorce.  
cdt

Par **mimi493**, le **31/08/2011** à **15:39**

Si le partage a été signé, c'est trop tard.  
Les enfants n'ont aucun intérêt légal à agir.